

*Ouvrir
une parenthèse
dans sa vie, un besoin
connu de nous tous...*

"la parenthèse"

*donne cette possibilité
à des personnes poly-
handicapées et à leur
famille dans un cadre
magnifique entre
lac et montagne.*



EDITORIAL

Après l'euphorie propre à tout début d'aventure, Mireille May et Bernadette Visinand, ont dû affronter la dure réalité liée à la prise en compte de plusieurs facteurs, méconnus pour nos deux fondatrices. N'écoutant que leur aspiration, elles ont réussi à s'entourer d'un groupe d'amis désireux de relever ce formidable défi : créer une Association en faveur de personnes polyhandicapées et leur famille.

Ainsi, au terme de nombreuses réunions, l'Assemblée constitutive est enfin convoquée et les documents, joints dans ce premier bulletin d'informations, sont présentés aux premiers membres de l'Association «la parenthèse». Dès lors, le 20 novembre 2004 marque la date de fondation et le début des activités officielles ... ou presque !

En effet, depuis la naissance de « la parenthèse », outre les nombreux dons et actions en faveur de l'Association, plusieurs démarches attendent le comité. En voici une liste non exhaustive :

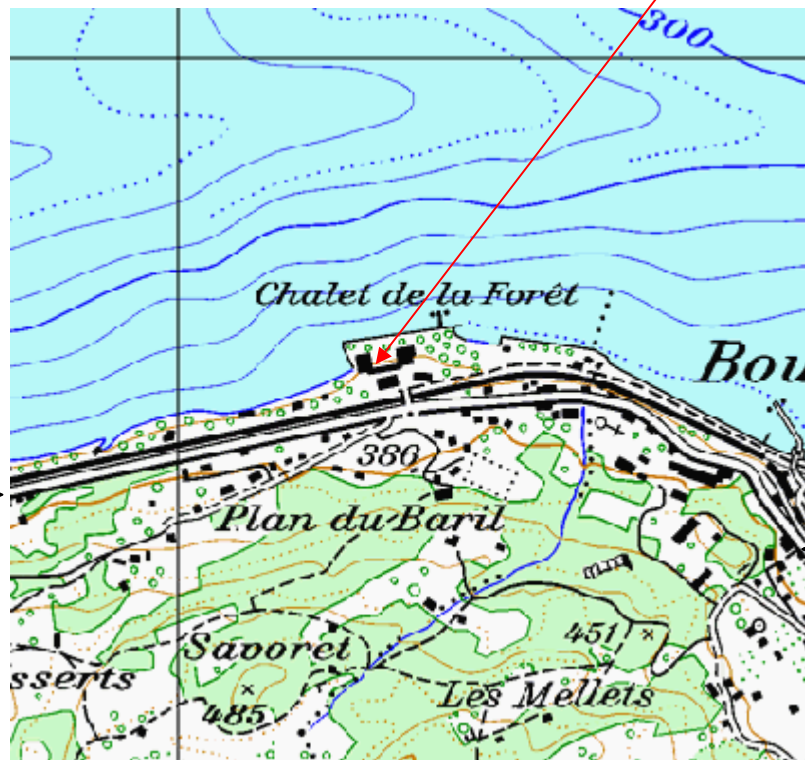
- Finalisation du contrat de bail avec la Pastorale de la Famille et les Spiritains
- Reconnaissance de l'utilité publique par le Département de la Santé
- Identification des travaux urgents à engager dans la Maison
- Recherche de fonds (subventions, dons, nouveaux membres, ...)
- Mise à jour de la liste des bénévoles
- ...

À l'aube de Noël, M. Thomas Burgener et ses collaborateurs, MM. Darioly et Lager, nous offre le cadeau tant attendu, à savoir la reconnaissance officielle de notre Association. Document inséré dans ce Bulletin, il confirme la participation financière de l'État du Valais et apporte la légitimité attendue qui nous permettra de démarcher auprès d'autres partenaires financiers. Cette décision du Chef de Département constitue une étape importante dans les premiers pas de notre Association, car elle reconnaît implicitement l'opportunité de la démarche initiée par les fondatrices, le comité en place et les nombreux membres soutenant « la parenthèse ».

Toutefois, afin d'ouvrir concrètement la Maison aux personnes polyhandicapées, des assurances financières doivent encore être trouvées. Aussi, avec ce Bulletin d'informations, nous entendons vous informer de l'évolution de notre Association, de votre Association, et, ainsi, lancer un appel à toutes les personnes désireuses de soutenir notre action en devenant membre de « la parenthèse ». À cette fin, nous joignons un bulletin de versement afin que votre entourage participe activement à la construction de ce magnifique projet et nous rejoigne. Le rêve de nombreuses personnes polyhandicapées doit devenir réalité!



l'École des Missions
1897 Le Bouveret
tél : 024 481 67 24
laparenthese@bluewin.ch



accès depuis
St-Gingolph

accès depuis
Le Bouveret

Depuis St-Gingolph, au terme d'une rectiligne, à gauche, traversez le pont au-dessus de la voie de chemin de fer. Des places de parc sont disponibles au bord du lac. Des panneaux vous indiqueront les accès utiles.

Depuis le Bouveret, à la sortie du village, à droite, traversez le pont au-dessus de la voie de chemin de fer. Des places de parc sont disponibles au bord du lac. Des panneaux vous indiqueront les accès utiles.

CONCEPT INSTITUTIONNEL

1) Pourquoi « la parenthèse » ?

Aujourd'hui, nous pouvons constater que la prise en charge institutionnelle des personnes handicapées en général et polyhandicapées en particulier est extrêmement affinée et pointue. Grâce à cet état de fait, ces personnes peuvent utiliser et développer toujours plus leurs compétences. Mais en corollaire, les stimulations qu'elles subissent et le stress inhérent augmentent également continuellement. En conséquence, comme tout un chacun, les personnes polyhandicapées ont un besoin croissant de vacances et de repos. C'est précisément dans ce créneau de loisirs et de bien-être pour les personnes polyhandicapées que se profile « la parenthèse ».

En outre, l'Association se propose également d'apporter un soulagement aux familles qui s'occupent en permanence de leur personne polyhandicapée à la maison.

2) Les valeurs prônées par « la parenthèse »

Elles ne sont pas uniquement centrées sur les personnes polyhandicapées mais veulent être un carrefour entre valides et non valides.

Ces valeurs sont la considération de chacun, l'empathie, la déférence, le respect de l'intégrité, l'écoute. « La parenthèse » ne veut surtout pas être un instrument de stigmatisation et de ségrégation, mais au contraire un vecteur de partage et d'échanges entre valides et non valides, ceci dans une ambiance conviviale et familiale.

3) Principes généraux

3.1) Qui est accueilli ?

« La parenthèse » accueille et prend en charge, sans limite d'âge, des personnes polyhandicapées totalement dépendantes dans les gestes quotidiens, pour des séjours de durée limitée. Durant le séjour, ces personnes peuvent être accompagnées ou non par une-des personne-s de leur entourage.

Elle reçoit également des familles, dont l'un des membres est une personne polyhandicapée, mais qui désirent passer un séjour en sa compagnie dans un cadre propice à la détente. Ces familles ont la possibilité soit de s'occuper elles-mêmes de la personne polyhandicapée, soit d'en laisser le soin au personnel de « la parenthèse ».

3.2) Les mandataires

Les personnes polyhandicapées peuvent être reçues sur la base d'un questionnaire d'admission. Les mandataires sont soit les personnes elles-mêmes, soit les parents, les répondants légaux, les institutions ou les CMS, des membres d'une profession médicale ou para-médicale, voire d'autres associations.

3.3) La prise en charge

Le personnel de « la parenthèse » offre aux personnes polyhandicapées un investissement relationnel marqué, gage d'une excellente qualité de vie. À ceci s'ajoutent une approche individualisée, un nursing de choix et des soins en fonction du handicap, la participation à la vie sociale, le contact avec la nature. Pour y parvenir, « la parenthèse » offre aux personnes polyhandicapées et/ou à leur famille des programmes de « vacances à la carte », en fonction des désirs, des besoins et des possibilités de chacun.

3.4) Le personnel et la formation

Pour assurer sa mission de prise en charge des personnes polyhandicapées, « la parenthèse » s'appuie en priorité sur du personnel qualifié. Elle peut également, le cas échéant, engager du personnel apte à acquérir une formation en rapport avec l'accompagnement de personnes handicapées. Pour les autres secteurs, à savoir service hôtelier, loisirs, entretien et administration, elle pourra recourir si besoin à des personnes bénévoles.

Afin de favoriser la formation continue du personnel ainsi que la recherche dans le domaine du polyhandicap, « la parenthèse » collabore avec d'autres associations ou institutions.

3.5) Les infrastructures

« La parenthèse » met à disposition des personnes polyhandicapées et/ou de leur famille des locaux simples et adéquats. Elle offre également un service hôtelier de base.

3.6) Les soins

« La parenthèse » est en mesure d'assurer les soins inhérents au polyhandicap. Elle n'offre pas de suivi médical. En cas de nécessité, elle collabore avec des médecins et des physiothérapeutes installés.

ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

20 novembre 2004, ouverture de l'assemblée à 10h00.

1. Accueil :

Michel Beytrison accueille et remercie l'assemblée. Il donne la parole à Bernadette Visinand et Mireille MAY.

Mireille excuse certaines personnes qui n'ont pas pu être présentes. Elle présente brièvement son parcours ainsi que le projet de la Parenthèse qu'elle décrit comme un projet un peu utopique, mais d'une saine ambition, comme il en faut dans la vie .

Bernadette se présente brièvement et nous parle de la manière dont elles sont arrivées dans la maison la Tourelle, via la Pastorale de la famille.

2. Présentation de l'Association :

- *Présentation des membres du comité provisoire* : Denise Burnet, Martine Michelet, Catherine Marclay, Dominique Visinand, Gilles Michelet, Michel Beytrison
- *Concept institutionnel*: cf. annexe
- *Infrastructures* : Le Père André Carron présente l'Ecole des Missions incluant l'historique de la propriété la Tourelle.
- *Présentation du logo et de la plaquette publicitaire réalisée par Dominique Studer* : cf. annexe

3. Présentation et adoption des statuts :

La lecture des statuts est effectuée par Martine. Plusieurs questions sont posées par l'assistance.

Question :

*concernant l'article 13, au sujet des ressources, « avons-nous fixé des cotisations, avons-nous des propositions de subventions ? »

- réponse : on reviendra plus en détail en parlant du budget mais toute idée synonyme de source de revenu est la bienvenue.

Question :

* « une convention est-elle établie entre la Parenthèse et la Pastorale de la famille ? »

- réponse : il y a un projet de convention qui a pour but de déterminer les droits et les devoirs de chaque partie.

Question :

*Est-ce que la Parenthèse pourrait devenir un lieu de formation pour des élèves dans le milieu médical ?

- réponse : On peut imaginer que d'autres jeunes puissent faire leur stage ici.

- réponse : Les locaux permettent de devenir lieu de formation.

Question :

*Est-ce que l'association est sous la loi de la loi sur la jeunesse ?

- réponse : Oui, comme de toutes les lois qui sont de près ou de loin rattachées aux mêmes objectifs.

Question :

*Est-ce que les médecins sont informés ?

- réponse : Le Dr. Pillet a été informé ; il est vraiment partie prenante de ce projet et donc d'accord d'être présent en cas de besoin. En outre, ASA, INSIEME et CEREBRAL VS ont dit la nécessité de cette Maison et ont trouvé très complémentaire l'accueil qu'offre la Parenthèse.

4. Elections statutaires

Michel pose la question de savoir si les statuts sont adoptés ? Vote unanime par main levée indiquant l'adoption des statuts.

Selon les statuts, le 9^{ème} siège est pourvoir.

Une personne sera donc présentée par la Pastorale de la Famille.

Présidence : Michel est élu à l'unanimité; remerciements pour tout son travail.

Vérificateurs de comptes : Alexandra Neuvecelle et Françoise Miserez sont élues par acclamation.

5. Budget

Catherine présente et commente le budget. Celui-ci est accepté.

Proposition de cotisation à Fr. 50.--.

Remarque : trouver des fonds autres que ceux des associations pouvant provenir de l'OFAS ou des associations faïtières ; appel à chacun ; travail de tous les jours, travail de contact mais la confiance est de mise.

6. Fixation des cotisations :

La proposition d'un montant de 50 francs annuel est acceptée à l'unanimité.

7. Divers : Des remerciements sont adressés :

- Père des Missions
- La Pastorale de la Famille
- Insieme, ASA, Cerebral VS
- Simon Darioly
- Dominique Studer
- Merci aux donateurs, en espèces ou en nature
- Merci à chacun

Remarques :

Lors du lancement d'une association il faut qu'il y ait une synergie entre tous : ça marche aussi beaucoup par le « bouche à oreille ». Pour pouvoir en parler, on doit être informé de ce qui se passe. Ce n'est pas seulement le fait de se voir une fois par année pour accepter les comptes.

La Parenthèse s'engage à diffuser une large information à ses membres et à ne pas seulement les convoquer une fois l'an pour parler des comptes.

L'Assemblée est levée à 12h00 et une raclette est servie à tous les participants.

STATUTS

Article 1 Nom

Sous le nom « la parenthèse », est constituée une Association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Article 2 Siège

Le siège de l'Association se trouve à St-Gingolph (adresse postale : 1897 Bouveret).

Article 3 Buts

L'Association « la parenthèse » a pour but d'offrir aux personnes polyhandicapées totalement dépendantes dans leurs gestes du quotidien, ainsi qu'à leur famille, un lieu de vacances, dans une perspective de partage, d'écoute et de repos ; ceci pour des séjours de durée variable.

Elle a pour objectif d'accueillir:

- des personnes polyhandicapées venant d'institutions spécialisées ou de leur cadre familial, accompagnées ou non.
- des familles avec enfants, jeunes ou adultes polyhandicapés désirant passer un séjour en leur compagnie.

Article 4 Membres

Deviennent membres de l'Association :

- les personnes physiques ou morales qui paient la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale et/ou
- les personnes physiques qui s'engagent à apporter à l'association une aide concrète et bénévole correspondant à deux journées au moins de travail par année.

Article 5 Exclusion

Le comité a la compétence d'exclure un membre qui ne respecte pas ses obligations à l'égard de l'Association.

Article 6 Démission

Toute démission d'un membre doit être adressée par écrit au comité au plus tard 30 jours avant l'assemblée générale.

Article 7 Organes

L'Association a pour organes :

- l'assemblée générale
- le comité
- les vérificateurs de comptes

Article 8 Assemblée générale

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle est compétente pour toute décision qui n'est pas expressément dévolue à un autre organe.

Elle se réunit en séance plénière ordinaire une fois par année, dans la règle, dans les 2 mois après la clôture des comptes annuels, mais au plus tard le 31 mai. Elle peut être convoquée en assemblée extraordinaire en tout temps par le comité ou à la demande du 1/5 des membres de l'Association.

Les convocations aux assemblées générales sont adressées aux membres par le comité au moins 30 jours à l'avance et doivent contenir l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut prendre aucune décision sur les objets ne figurant pas à l'ordre du jour.

Article 9 Comité

Le comité est l'organe exécutif de l'assemblée. Il se compose de 9 membres au maximum et se constitue lui-même. Seul le président est élu par l'Assemblée générale. Tous les membres du comité sont élus pour deux ans et sont rééligibles.

Les décisions du comité sont prises à la majorité de ses membres.

Le comité a pour compétence :

- de prendre des mesures utiles en vue d'atteindre les buts de l'Association,
- d'exécuter les tâches qui lui sont dévolues par l'assemblée générale,
- de prendre des décisions relatives à l'admission et la démission des membres ainsi qu'à leur exclusion éventuelle.

Article 10 Statut spécial des fondatrices

Les deux fondatrices, Bernadette Visinand et Mireille May, peuvent être membres du comité. Le comité requiert leur approbation pour toute question liée au concept, aux infrastructures et au fonctionnement de l'Association. Elles sont employées de l'Association. Pour cette raison, les fondatrices se refusent lors de toute décision prise par l'assemblée générale ou par le comité concernant leur salaire ou autre gratification.

Article 11 Représentation

L'Association est valablement engagée par la signature collective à deux dont celle du président.

Article 12 Vérificateurs de comptes

Les vérificateurs des comptes, au nombre de deux, examinent les comptes de l'Association une fois par an. Ils présentent un rapport écrit à l'assemblée générale.

Les vérificateurs sont élus par l'assemblée générale, à l'exclusion des membres du comité. Ils sont élus pour deux ans et sont rééligibles.

Article 13 Ressources

Les ressources de l'Association comprennent :

- les cotisations et les dons des membres,
- les produits liés aux prestations de séjour des personnes polyhandicapées et/ou de leurs familles,
- le produit de manifestations organisées par l'Association ou en faveur de celle-ci,
- les dons, legs, héritages, subventions et autres ressources.

Article 14 Responsabilité

L'avoir social répond seul des engagements de l'Association. La responsabilité personnelle des membres n'est pas engagée.

Article 15 Exercice comptable

L'exercice annuel coïncide avec l'année civile. Le compte d'exploitation, le bilan et le rapport des vérificateurs peuvent être demandés 20 jours avant l'assemblée générale.

Article 16 Durée

L'Association a une durée illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps, sur proposition du comité ou du quart des membres de l'Association, à la majorité des 2/3 de l'ensemble des membres.

En cas de dissolution, les avoirs de l'Association seront redistribués à une Association choisie par l'assemblée générale sur proposition du comité.

Article 17 Entrée en vigueur

Les présents statuts entrent en vigueur le 20 novembre 2004.

le Président

la Secrétaire

la Secrétaire

Michel Beytrison

Martine Michelet

Dominique Visinand

les Fondatrices

Bernadette Visinand

Mireille May

organigramme

Ecole des Missions
1897 Le Bouveret
024 481 67 24

laparenthese@bluewin.ch



fonction	titre	prénom	nom	adresse	NP	ville
président	Monsieur	Michel	Beytrison	La Tarasque	1898	St-Gingolph
vice-président	Monsieur	Gilles	Michelet	Vens 45	1964	Conthey
secrétaire	Madame	Martine	Michelet	Vens 45	1964	Conthey
secrétaire	Madame	Dominique	Visinand	Chaulin 24	1822	Chernex
caissière	Madame	Catherine	Marclay	Bosquets de Paudille 9	1803	Chardonne
resp bénévoles	Madame	Denise	Burnet	Rue du Stand	1898	St-Gingolph
fondatrice et pers soignant	Madame	Mireille	May	Ecole des Missions	1897	Le Bouveret
fondatrice et pers soignant	Madame	Bernadette	Visinand	Ecole des Missions	1897	Le Bouveret
verif cpte	Madame	Françoise	Miserez	Ch des Sorbiers 10	1803	Chardonne
verif cpte	Madame	Alexandra	Neuvecelle	Le Château	1374	Corcelles/Chavornay

		budget 05	comptes 05	budget 06
Classe 1 : Salaires et charges sociales		Montant du groupe	Montant du groupe	Montant du groupe
10	Personnel soignant			
11	Direction et administration			
	Salaires	78'000.00	21'600.00	39'000.00
14	Charges sociales du personnel (22%)	17'160.00	6'521.30	8'580.00
1	Total charges personnel	95'160.00	28'121.30	47'580.00
Classe 2 : Autres charges d'exploitation				
20	Besoins médicaux	2'000.00	69.00	500.00
21	Alimentation (10.-/jour/personne)	15'000.00	3'700.35	8'000.00
22	Matériel d'entretien et ménage	1'000.00	702.25	1'000.00
23	<i>Entretien/réparation immeubles/mobilier :</i>			
230	Entretien/réparation du mobilier			
232	Autres entretiens et réparations	2'000.00	437.10	1'000.00
25	Energie	1'000.00		1'000.00
26	Formation et loisirs	1'000.00	103.00	500.00
27	Frais de bureau et d'admin.	2'000.00	5'397.50	3'000.00
28	Primes ass., taxes, impôts, autres charges	2'000.00	5'243.50	5'000.00
2	Total autres charges (sans groupe 24)	26'000.00	15'652.70	20'000.00
Classe 2 : Autres charges d'exploitation				
24	<i>Frais d'utilisation des installations :</i>			
241	Loyers	6'000.00	6'000.00	6'000.00
242	Investissements pour installations et machines	2'000.00	1'093.25	1'500.00
2	Total autres charges (groupe 24)	8'000.00	7'093.25	7'500.00
1 et 2 Total général des charges		129'160.00	44'867.25	75'080.00
Classe 3 : Produits d'exploitation				
30	<i>Contributions des pensionnaires</i>			
301	Prix de pension pers. handicapées VS	81'000.00	17'282.10	25'000.00
302	Prix de pension pers. handicapées non-VS		7'110.00	7'000.00
303	Prix de pension pers. non-handicapées VS	9'000.00	1'300.00	1'500.00
304	Prix de pension pers. non-handicapées non-VS		528.35	500.00
305	Autres contributions	0.00	0.00	0.00
3	Total produits d'exploitation	90'000.00	26'294.95	34'000.00
Classe 4 : charges et produits hors exploitation				
40	<i>Charges, investissements hors exploitation</i>	0.00	- 21'470.00 ¹	- 5'000.00
41	<i>Revenus</i>			
411	Cotisations	3'000.00	9'950.00	9'000.00
412	Dons 2004		27'735.00	0.00
412	Dons 2005	30'000.00	34'479.20	20'000.00
413	Subventions (Loterie romande 2005)	0.00	15'000.00	15'000.00
4	Résultat	33'000.00	65'693.50	39'000.00
3 et 4 Total général des produits		123'000.00	91'988.45	73'000.00
51 Comptes de pertes et profits				
1 et 2	Total général des charges	129'160.00	44'867.25	75'080.00
3 et 4	Total général des revenus	123'000.00	91'988.45	73'000.00
Déficit déterminant		6'160.00	-47'121.20	2'080.00
1 Investissements				
	investissements nets		21'470.70	5'000.00
	investissements couverts par des dons et actions bénévoles		65'779.40	10'000.00
	investissements bruts		87'250.10	15'000.00

tarif - séjour à "la parenthèse"			
---	--	--	--

	tarif enfant		tarif adulte	
	CHF	CHF	CHF	CHF
	jour	jour+nuite	jour	jour+nuite
participation du canton versée à l'Association	72.00	72.00	11.00	11.00
repas (3) par jour (Tarif OFAS)	20.00	20.00	20.00	20.00
nuite		18.00		18.00
versement à effectuer par les parents	90.00	108.00	151.00	169.00

Lorsque le séjour est requis par une institution ou par des personnes hors-canton, il leur sera facturé le montant de 180 francs, soit le prix coûtant.

- adultes 45.00 demi-pension
- jeunes (6 à 18 ans) 20.00 demi-pension
- enfants (- de 6 ans) gratuit demi-pension

Après facturation, les montants sont à verser sur le cpte bancaire de l'Association (référence: Raiffeisen - Haut-Léman N°19-2664-3).

Devenez Membre-s de "la parenthèse"!

Pour permettre à l'Association d'accueillir les personnes polyhandicapées et leur famille, nous comptons sur votre soutien, soit par une aide bénévole, soit par le versement d'un montant de 50 frs, représentant la cotisation annuelle de chaque Membre.

NOUS RECHERCHONS EGALEMENT DES BENEVOLES !

« La parenthèse » recrute des bénévoles pour mener à bien ses activités.

Voici quels sont ses besoins

de manière régulière ...

- lingères,
- ménagères,
- commissionnaires,
- cuisinières,
- ...

de manière occasionnelle ...

- accompagnement pour des balades,
- grands nettoyages,
- petits entretiens – menuiserie, bricolage, ...

Si vous êtes désireux d'apporter votre aide sous forme de bénévolat, veuillez nous le faire savoir en précisant

vos connaissances,
vos capacités,
vos disponibilités.

Merci à ceux qui se sont déjà annoncés et bienvenue aux futurs bénévoles.

Pour tout renseignement :

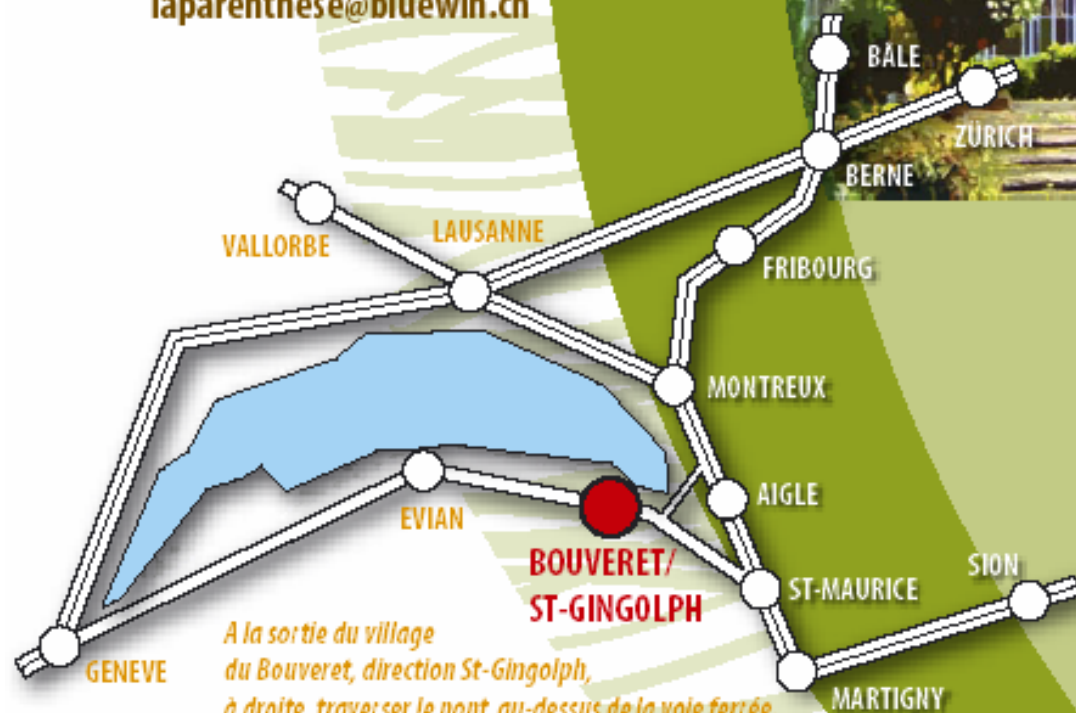
Mme Denise BURNET
Rue du Stand
1898 St-Gingolph
024 481 81 46

*L'association "la parenthèse"
occupe des locaux
spacieux dans la maison
La Tourelle gérée par la
Pastorale de la famille
du diocèse de Sion.*

"la parenthèse"
Mireille May
Bernadette Visinand
Ecole des Missions
1897 Le Bouveret

024 481 67 24

laparenthese@bluewin.ch



*A la sortie du village
du Bouveret, direction St-Gingolph,
à droite, traverser le pont au-dessus de la voie ferrée.
La maison se situe sur la droite*

